



Pomme de terre

N°18
30/07/2019



Animateurs filière

Zone Poitou-Charentes :

Jean-Michel LHOTÉ

ACPEL

acpel@orange.fr

Pdt primeur île de Ré :

Thierry MASSIAS

CDA 17

thierry.massias@charente-maritime.chambagri.fr

Zone Limousin :

Noëllie LEBEAU

CDA 23

noellie.lebeau@creuse.chambagri.fr

Zone Aquitaine :

Olivier BRAY

FREDON AQUITAINE

o.brav@fredon-aquitaine.org

Directeur de publication

Dominique GRACIET

Président de la Chambre

Régionale Nouvelle-Aquitaine

Boulevard des Arcades

87060 LIMOGES Cedex 2

accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF

Service Régional

de l'Alimentation

Nouvelle-Aquitaine

22 Rue des Pénitents Blancs

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Pomme de
terre N°X du JJ/MM/AA »*



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Pomme de terre

- **Situation générale :**

Aquitaine : les arrachages se terminent.

Limousin : certaines parcelles sont déjà défanées. Ailleurs, les cultures évoluent entre les stades floraison et sénescence.

- **Mildiou :** le modèle MILEOS® n'indique aucun risque ce début de semaine. La situation pourrait évoluer dans le courant de la semaine car les conditions sont favorables.

- **Doryphores :** les insectes sont toujours là. Une surveillance reste nécessaire pour les cultures n'ayant pas atteint le calibre recherché.

Ce bulletin est le dernier de la campagne. Merci à tous les observateurs et agriculteurs partenaires du réseau.

Pomme de terre



Phase de tubérisation
(crédit photo : CDA 23)

• Situation générale

Aquitaine (Marmandais, Landes) : les arrachages se terminent.

Limousin : selon les variétés et les dates d'implantation, les cultures évoluent entre la pleine floraison (BBCH 65) et un état de sénescence avancé (BBCH 95). Les défanages ont démarré dans certains secteurs.

• Mildiou (*Phytophthora infestans*)

Éléments de biologie

Les contaminations et l'évolution du mildiou dépendent des températures et de l'humidité. Les conditions climatiques favorables à la formation des spores sont une succession de périodes humides et douces (températures idéalement comprises entre 18 et 22°C). La germination des spores est ensuite possible dès que la durée d'humectation du feuillage est supérieure ou égale à 4 heures, assortie de températures idéalement comprises entre 8 et 14°C. Par la suite les pluies, les hygrométries supérieures à 90 %, associées à des températures comprises entre 10 et 25°C, favorisent l'évolution de la maladie. En revanche le retour à des températures négatives ou bien, à l'inverse, supérieures à 30°C, bloquent le développement du champignon.

Seuil indicatif de risque

Les périodes à risque vis-à-vis du mildiou sont définies grâce au modèle épidémiologique MILEOS® qui simule le développement du champignon en s'appuyant sur les données de stations météo (températures et hygrométrie). Le modèle fait la distinction entre variétés sensibles, intermédiaires et résistantes.

Aquitaine (Marmandais, Landes) : des foyers sont toujours signalés en maraîchage diversifié AB.

Evaluation du risque sur la zone Aquitaine au 30/07/2019 d'après MILEOS®

Stations	Conditions météorologiques	Seuil de risque	Pluviométrie sur la période précédente	Jours où le seuil a été atteint sur la période précédente (variétés sensibles)					
				29/07	28/07	27/07	26/07	25/07	24/07
Beaupuy	Pas favorables		52.6 mm						
Duras	Peu favorables		28.6 mm						
Estibeaux	Pas favorables		9.2 mm						
Hourtin	Pas favorables		30.2 mm						
Labouheyre	Pas favorables		49.2 mm						
Parentis-en-Born	Pas favorables		30.2 mm						

Limousin : des taches sont signalées sur une parcelle du réseau (uniquement certaines variétés).

Evaluation du risque sur la zone Limousin au 29/07/2019 d'après MILEOS®

Stations	Conditions météorologiques	Seuil de risque	Pluviométrie sur la période précédente	Jours où le seuil a été atteint sur la période précédente (variétés sensibles)					
				28/07	27/07	26/07	25/07	24/07	23/07
Coussac-Bonneval	Assez favorables		27.5 mm						
Dun-le-Palestel	Peu favorables		15.0 mm						
Lubersac	Assez favorables		36.2 mm						
Objat-Voutezac	Assez favorables		19.0 mm						
Verneuil-sur-Vienne	Peu favorables		20.5 mm						

Evaluation du risque :

Le modèle n'indique pas de risque ce début de semaine. Néanmoins, pour les parcelles qui sont encore en pleine végétation, il convient de rester vigilant car les conditions météo sont redevenues favorables à la sporulation. Les résultats de modélisation pourraient donc évoluer dans le courant de la semaine.

• Doryphores (*Leptinotarsa decemlineata*)

Eléments de biologie

Le doryphore est un petit coléoptère phytophage. Les adultes hivernent dans le sol à 30-50 cm de profondeur et émergent au printemps. Les femelles pondent des œufs qui éclosent une dizaine de jours plus tard sous l'influence de la température. Les larves muent trois fois en l'espace de 15 jours environ. Elles sont très nuisibles en raison de leur voracité. Elles commencent par dévorer les feuilles qui les portent puis celles voisines. Leur consommation est rapide et importante.

Aquitaine, Limousin : des adultes et des larves continuent d'être observés. Il n'est toutefois pas signalé de dégâts importants dans les parcelles.

Evaluation du risque :

Une surveillance reste nécessaire pour les parcelles n'ayant pas encore atteint le calibre recherché.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Pomme de terre sont les suivantes :

CDA 17, CDA 19, CDA 23, CDA 47, CDA 87, FREDON Aquitaine, Comité Centre et Sud, Midi Agro Consultant, Ortolan, UNIRé

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto "